



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3284 — Jeudi 12 Février 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1 2

FCC BIAT-CREDIMMO 2 2

ASSEMBLEES GENERALES

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE
EXTERIEUR - COTUNACE - 3

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES - BFPME - 3

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE EL WIFACK LEASING 4-6

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2009/1 » 7

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/12/2008 :
- AXIS TRESORERIE SICAV

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P1** et **P2** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en Capital pour **P1** et le règlement des Intérêts pour **P1, P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+0.50%**, **TMM*+1.20%** et **TMM*+2.20%**, relatif à l'échéance du 15 Février 2009, seront effectués à partir du 16 Février 2009 comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire : 50.333 DT par part P1
 Intérêt Unitaire brut : 6.970 DT par part P1

Total brut : 57.303 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut : 15,896 DT par part P2

Total brut : 15,896 DT par part P2

Part S :

Intérêt Unitaire brut : 18,451 DT par part S

Total brut : 18.451 DT par part S

2007 - AS - 3290

— *** —

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P1, P2** et **P3** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en Capital pour **P1** et le règlement des Intérêts pour **P1, P2, P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+0.50%**, **TMM*+1.00%**, **TMM*+1.70%** et **TMM*+2.00%** relatif à l'échéance du 15 Février 2009, seront effectués à partir du 16 Février 2009 comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire : 52.547 DT par part P1
 Intérêt Unitaire brut : 9.720 DT par part P1

Total brut : 62.267 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut : 15.384 DT par part P2

Total brut : 15.384 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut : 17.173 DT par part P3

Total brut : 17.173 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut : 17.940 DT par part S

Total brut : 17.940 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5.02%.

2007 - AS - 3291

ASSEMBLEES GENERALES

AVIS DES SOCIETES (suite)

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR
L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
- COTUNACE -**

Siège Social : Rue 8006, Cité Montplaisir - 1002 Tunis -

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **23 février 2009 à 10H**, au siège social de la compagnie sis à Tunis - rue 8006, Montplaisir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur de 5.000.000 dinars à 15.000.000 dinars par incorporation de 4.000.000 dinars de réserves et apport en numéraire de 6.000.000 dinars par les actionnaires actuels.
- Modification corrélative des statuts.
- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires pour accomplissement des formalités de l'augmentation du capital.

2007 - AS - 3286

— *** —

**BANQUE DE FINANCEMENT
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
- BFPME -**

Siège Social : Avenue Mohamed V, - 1073 Montplaisir, Tunis -

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **24 février 2009 à 10H**, au siège social de la Banque, Avenue Mohamed V, Montplaisir, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 50 à 100 millions de dinars.
- Modification de l'article six des statuts de la banque.

2007 - AS - 3287

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EL WIFACK LEASING

Avenue Habib Bourguiba – 4100 Médenine – BP 356.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société EL WIFACK LEASING, réunie le **07 octobre 2008**, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 5 MD pour le porter de 10 MD à 15 MD par l'émission de 1.000.000 actions de 5 dinars de nominal à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,5 dinars soit moyennant une prime d'émission de 1,5 dinar, et ce à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes. Par ailleurs, ladite assemblée a délégué au niveau de sa troisième résolution tous les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation. Dans le cadre de cette délégation, le conseil d'administration du **04 novembre 2008** a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 6,5 dinars, leur date de jouissance au 1^{er} janvier 2009 et a délégué au président directeur général le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de ladite augmentation.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 5 MD par souscription en numéraire et par émission de 1.000.000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

➤ **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 6,5 DT, soit 5 DT de valeur nominale et 1,5 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

➤ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. EL WIFACK LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles. Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.

AUGMENTATION DE CAPITAL - EL WIFACK LEASING - (Suite)**Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16/02/2009** au **10/03/2009** inclus.

Ouverture des souscriptions au public :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **18 mars 2009** au **16 mai 2009** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 mai 2009**.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 6,5 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque – STB – agence Medenine – sous le N ° 028.151.861/0

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **23 mars 2009**.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par un certificat délivré par la Société Tunisienne de Banque, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse. Les actions nouvelles éventuellement non souscrites sont offertes au public à partir du 18 mars 2009 jusqu'au 16 mai 2009 inclus.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (1.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2009**.

Cotation en Bourse :Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de EL WIFACK LEASING inscrites au marché principal de la cote de la Bourse seront négociées à partir du **16 février 2009**, droits de souscription détachés.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 10/03/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE «STB 2008/2» - (Suite)

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « STB 2008/2 » seront émises pour une durée de **16 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **8,5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **6,382 années**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/02/2009**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/02/2009**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de **6,250 dinars** par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/02/2025**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **18 février** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **18/02/2010**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/02/2009** et clôturées sans préavis et au plus tard le **18/02/2009**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission, et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **06/03/2009** tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 06/03/2009, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05/02/2009** aux guichets de la Société Financière de Gestion –SOFIGES–, Intermédiaire en Bourse, sise au 12, Rue d'Athènes –1000– Tunis.

Tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « STB 2008/2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Société Tunisienne de Banque.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : Le présent emprunt n'est pas noté.

Cotation en bourse : La Société Tunisienne de Banque s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « STB 2008/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Tunisienne de Banque s'engage, dès la clôture de l'emprunt « STB 2008/2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-0639** en date du **20 janvier 2009** et du document de référence « STB 2008/2 » enregistré auprès du CMF sous le n° **09-001** en date du **20 janvier 2009**, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi Nouira –1001– Tunis, de la Société Financière de Gestion –SOFIGES–, Intermédiaire en Bourse, sise au 12, Rue d'Athènes –1000– Tunis, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS**AVIS DES SOCIETES (suite)****EMPRUNT OBLIGATAIRE
«TUNISIE LEASING 2009/1»**

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Tunisie Leasing 2009/1» de D. 15 000 000, ouvertes au public le 2 février 2009, ont été clôturées le 4 février 2009.

2009 - AS - 3288

AVIS**COURBE DES TAUX DU 12 FEVRIER 2009**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		4,772%	1 001,099
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,837%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,844%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,883%	1 020,379
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,079%	1 025,411
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,239%		1 034,331
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,298%	1 096,931
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,325%	1 133,634
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,393%	1 080,329
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,586%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,672%		1 069,843
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,824%	
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,192%		1 061,981

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
			LIQUIDATIVE du 11/02/2009	LIQUIDATIVE du 12/02/2009	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,068	126,080	0,520	0,41%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	104,000	104,010	0,466	0,45%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,618	102,628	0,437	0,43%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	105,432	105,443	0,486	0,46%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,101	105,114	0,550	0,53%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,299	105,311	0,517	0,49%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	103,683	103,694	0,497	0,48%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	103,566	103,579	0,541	0,53%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	106,660	106,670	0,452	0,43%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	105,556	105,567	0,525	0,50%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	108,600	108,612	0,563	0,52%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	104,517	104,529	0,522	0,50%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	103,905	103,917	0,525	0,51%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	106,689	106,927	0,698	0,66%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,922	104,933	0,486	0,47%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	106,466	106,476	0,465	0,44%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,001	107,013	0,504	0,47%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	104,668	104,678	0,460	0,44%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	105,879	105,891	0,522	0,50%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,921	104,933	0,511	0,49%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	103,626	103,639	0,550	0,53%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,074	105,086	1,321	1,27%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,930	103,937	0,386	0,37%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,825	101,835	0,457	0,45%
FCP MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,145	1,146	0,006	0,53%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,882	10,883	0,050	0,46%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,462	10,463	0,049	0,47%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 103,742	103,820	0,456	0,44%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,907	102,917	0,404	0,39%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,970	100,982	0,512	0,51%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,659	41,663	0,172	0,41%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,302	30,305	0,142	0,47%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	75,315	75,354	1,735	2,36%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	108,411	109,087	6,028	5,85%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 082,481	1 088,066	53,386	5,16%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	61,420	61,557	0,237	0,39%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,939	101,104	0,920	0,92%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,433	58,373	0,577	1,00%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	44,779	44,665	0,190	0,43%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	49,957	50,034	0,402	0,81%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,543	95,590	0,775	0,82%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,180	96,252	1,464	1,54%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,477	13,493	0,145	1,09%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	76,256	76,374	2,081	2,80%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	197,784	198,610	7,064	3,69%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	109,010	109,144	1,144	1,06%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 457,084	1 455,738	20,652	1,44%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 655,415	1 658,207	35,308	2,18%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 144,578	144,359	3,370	2,39%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 136,472	136,258	2,693	2,02%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 124,034	124,094	1,087	0,88%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,561	1,576	0,057	3,75%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,371	1,387	0,038	2,82%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 7 989,180	7 939,808	44,536	0,56%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,018	11,015	0,056	0,51%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,628	11,615	0,048	0,41%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,206	13,182	0,117	0,90%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,190	12,149	0,207	1,73%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 102,316	102,313	1,575	1,56%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,156	103,818	2,633	2,60%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,996	105,874	1,839	1,77%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,247	13,209	0,120	0,92%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 058,974	1 057,250	6,041	0,57%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 379,975	5 357,350	22,314	0,42%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 114,286	114,323	2,155	1,92%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 104,453	104,136	0,847	0,82%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 015,603	1 016,734	5,959	0,59%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	104,408	104,592	2,043	1,99%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	482,451	483,681	13,954	2,97%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 110,704	110,869	2,028	1,86%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	99,404	99,427	2,398	2,47%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,276	100,274	-0,050	-0,05%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,310	100,312	-0,044	-0,04%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,377	100,379	-0,005	0,00%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,155	101,013	0,690	0,69%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 101,163	100,886	1,073	1,08%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE AXIS TRESORERIE SICAV
ARRETEE AU 31/12/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2008.

En notre qualité de commissaire aux comptes d' AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2008 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels arrêtés le 31-12-2008, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

**BILAN ARRETE AU 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)**

			31/12/2008	31/12/2007
	ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres	3.1	21 252 306	16 310 806
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 602 288	1 527 765
	Obligations et valeurs assimilées		19 650 018	14 783 041
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		11 954 238	13 367 040
	Placements monétaires	3.3	11 214 126	12 944 908
	Disponibilités		740 112	422 132
AC4-	Autres actifs		13 687	16 780
	TOTAL ACTIF		33 220 231	29 694 626
	PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs		28 428	29 539
PA2-	Autres créditeurs divers		24 209	22 451
	TOTAL PASSIF		52 637	51 990
	ACTIF NET			
CP1-	Capital	3.5	31 904 713	28 459 662
CP2-	Sommes distribuables		1 262 881	1 182 974
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		239	88
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 262 642	1 182 886
	ACTIF NET		33 167 594	29 642 636
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 220 231	29 694 626

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2008 au 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

			Période du 01-10-08 au 31-12-08	Exercice clos le 31/12/2008	Période du 01-10-07 au 31-12-07	Exercice clos le 31/12/2007
PR1-	Revenus du portefeuille-titres		362 727	1 461 123	313 264	1 020 257
	Dividendes		-	167 471	-	109 070
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.2	362 727	1 293 652	313 264	911 187
PR2-	Revenus des placements monétaires	3.4	73 783	335 629	35 527	367 493
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		436 510	1 796 752	348 791	1 387 750
CH1-	Charges de gestion des placements	3.6	-75 838	-323 908	-61 472	-240 241
	REVENU NET DES PLACEMENTS		360 672	1 472 844	287 319	1 147 509
CH2-	Autres charges	3.7	-14 664	-58 744	-12 516	-43 912
	RESULTAT D'EXPLOITATION		346 008	1 414 100	274 803	1 103 597
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-345 566	-151 458	33 294	79 289
	SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		442	1 262 642	308 097	1 182 886

PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	345 566	151 458	-33 294	-79 289
	(annulation)				
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3 906	-15 432	15 125	2 380
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	143 107	231 847	40 794	57 376
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	485 209	1 630 515	330 722	1 163 353

Etat de Variation de l'Actif Net
Période du 01-01-2008 au 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-08	clos le	du 01-10-07	clos le
	au 31-12-08	31/12/2008	au 31-12-07	31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	485 208	1 630 515	330 722	1 163 353
Résultat d'exploitation	346 007	1 414 100	274 803	1 103 597
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3 906	-15 432	15 125	2 380
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	143 107	231 847	40 794	57 376
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-1 257 372	-	-1 158 828
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-9 912 155	3 151 815	1 159 902	5 307 034
a / Souscriptions	42 076 145	204 203 514	17 995 930	68 066 746
Capital	40 628 484	197 255 474	17 341 673	65 547 141
Régularisation des sommes non distribuables	55 147	-16 143	9 847	2 564
Régularisation des sommes distribuables	1 392 514	6 964 183	644 410	2 517 041
b / Rachats	-51 988 300	-201 051 699	-16 836 028	-62 759 712
Capital	-50 179 704	-193 956 752	-16 213 981	-60 434 143
Régularisation des sommes non distribuables	-70 444	-53 943	-10 935	-11 749
Régularisation des sommes distribuables	-1 738 152	-7 041 004	-611 112	-2 313 820
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 426 947	3 524 958	1 490 624	5 311 559
ACTIF NET				
en début de période	42 594 541	29 642 636	28 152 013	24 331 078
en fin de période	33 167 594	33 167 594	29 642 636	29 642 636
NOMBRE D' ACTIONS				
en début de période	405 016	279 030	267 954	228 811
en fin de période	311 372	311 372	279 030	279 030
VALEUR LIQUIDATIVE	106,521	106,521	106,235	106,235
TAUX DE RENDEMENT	5,11%	4,26%	4,42%	4,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-08

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-08 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt. Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-08 d'actions SICAV, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 21 252 306 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/08	% de l'actif net
TITRES PCVM	15 881	1 597 000	1 602 288	4,823%
FCP AAA	13 580	1 359 951	1 364 383	4,107%
GO SICAV	2 301	237 049	237 905	0,716%
Obligations et valeurs assimilées	147 150	19 123 214	19 650 018	59,153%
Emprunts d'Etat	7 350	7 563 153	7 795 327	23,467%
BTA_6.1_10/2013	500	504 300	509 848	1,535%
BTA_6.75_07/2017	2 700	2 775 733	2 845 238	8,565%
BTA_6.9_05/2022	1 400	1 365 000	1 415 179	4,260%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 078 875	1 131 714	3,407%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 839 245	1 893 347	5,700%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	2 896 675	8,720%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	2 896 675	8,720%
Emprunts de sociétés	135 100	8 692 561	8 958 017	26,967%
AB_10A_29/01	1 000	90 000	94 152	0,283%
AB_20A_21/05	3 000	300 000	310 356	0,934%
AIL05/1_5A_16/08	5 000	200 000	203 961	0,614%
ATB_10A_25/05	2 000	180 000	185 211	0,558%
ATL03/1_5A_15/03	2 500	50 000	52 368	0,158%
ATL04/1_5A_16/08	4 000	80 000	81 729	0,246%
ATL04/2_5A_31/03	5 000	200 000	208 469	0,628%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	1 120 000	1 151 753	3,467%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	400 000	407 009	1,225%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	100 000	103 077	0,310%
BTKD06/1_5A_18/12	4 800	288 000	288 552	0,869%
CIL04/2_5A_31/03	3 000	120 000	125 081	0,377%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	880 000	890 666	2,681%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	500 000	522 306	1,572%
GL03/1_7A_30/07	1 500	60 000	61 529	0,185%
GL03/2_7A_20/02	2 500	150 000	157 770	0,475%
GL04/1_5A_12/01	11 100	444 000	468 837	1,411%
HL08/1_5A_12/05	3 000	300 000	310 617	0,935%
MOURADI03/1_7A_11/06	4 000	240 000	247 818	0,746%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	200 000	205 471	0,619%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	200 000	205 471	0,619%
TL03/1_5A_30/01	2 500	50 561	53 286	0,160%
TL03/1_5A_30/01	3 000	60 000	63 271	0,190%
TL04/1_5A_30/04	2 000	40 000	41 596	0,125%
TL04/2_5A_31/03	3 500	140 000	145 928	0,439%
TL04/2_5A_31/03	3 000	120 000	125 081	0,377%
TL05/1_5A_28/10	3 000	120 000	121 197	0,365%
TL06/1_5A_15/11	3 000	180 000	181 205	0,545%
TL07/1_5A_28/10	5 000	500 000	524 082	1,578%
UF05/1_5A_01/09	10 000	400 000	406 952	1,225%
UF08_5A_14/03	7 000	700 000	729 220	2,195%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	280 000	283 995	0,855%
TOTAL		20 720 214	21 252 306	63,977%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-08 au 30-09-08	du 01-01-08 au 31-12-08	du 01-10-07 au 31-12-07	du 01-01-07 au 31-12-07
Revenus des actions	-	167 471	-	109 070
Revenus des BTA	128 315	484 840	76 625	248 942
Revenus des BTZ	20 335	24 939	1 495	4 093
Revenus des obligations de sociétés	214 077	783 873	235 144	658 152
Total	362 727	1 461 123	313 264	1 020 257

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-08 à 11 214 126 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, bons de trésor court terme, et dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/08	% actif net
Billets de Trésorerie	8 302 254	8 668 850	26,137%
PRE-COMPTE	5 102 254	5 405 811	16,298%
HL_2000_7.00_90J	1 972 482	1 992 050	6,006%
HOLIV_350_6,9_1460J	288 778	340 859	1,028%
HOLIV_500_7_1820J	395 445	466 795	1,407%
LSTR_200_7,55_70J	197 685	199 372	0,601%
LSTR_300_7,55_90J	295 554	295 603	0,891%
RAN_400_7_1460J	329 243	394 039	1,188%
RAN_450_7,1_1820J	354 911	424 765	1,281%
STEQ_500_6,60%_160J	488 601	498 575	1,503%
STEQ_800_6,6_180J	779 555	793 753	2,393%
POST-COMPTE	3 200 000	3 263 039	9,838%
ALMES_500_7_1120J	500 000	500 778	1,510%
CART_500_7_120J	500 000	525 122	1,583%
CIL_1200_6,3_1096J	1 200 000	1 231 080	3,712%
MAZRAA_1000_6.65_780J	1 000 000	1 006 059	3,033%
Dépôt à terme	1 200 000	1 208 557	3,644%
ABC_500_5,78_030310	500 000	501 812	1,513%
ABC_500_5,78_050609	500 000	501 687	1,513%
BTE_200_5,915_220609	200 000	205 057	0,618%
BON DE TRESOR CT	1 326 433	1 336 720	4,030%
BTC_24 NOVEMBRE 2009	473 830	476 526	1,437%
BTC_27 OCTOBRE 2009	378 913	382 290	1,153%
BTC_27 OCTOBRE 2009	473 689	477 903	1,441%
TOTAL	10 828 687	11 214 126	33,810%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-08 au 31-12-08	du 01-01-08 au 31-12-08	du 01-10-07 au 31-12-07	du 01-01-07 au 31-12-07
Revenus des billets de trésorerie	42 244	270 667	27 732	344 974
Revenus des BTC	10 287	19 164	3 507	5 027
Revenus des autres placements monétaires	2 534	23 761	3 552	15 848
Revenus des certificats de dépôt	18 718	21 146	565	966
Revenus compte courant rémunéré	-	891	172	679
Total	73 783	335 629	35 527	367 493

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -9 426 947 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-9 427 316
Variation de la part Revenu	369
Variation de l'Actif Net	-9 426 947

Les mouvements sur le capital au cours de la période du quatrième trimestre 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2008

Montant:	41 309 604
Nombre de titres :	405 016
Nombre d'actionnaires :	371

Souscriptions réalisées

Montant:	40 628 484
Nombre de titres émis :	398 338
Nombre d'actionnaires nouveaux :	56

Rachats effectués

Montant:	50 179 704
Nombre de titres rachetés :	491 982
Nombre d'actionnaires sortants :	74

Capital au 31-12-2008

Montant:	31 758 384
Nombre de titres :	311 372
Nombre d'actionnaires :	353

Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2008 au 31/12/2008). Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	31 758 384
Variations des plus ou moins values potentielles	-15 432
Plus values réalisées sur cession de titres	231 847
Régularisation des sommes non distribuables	-70 086
Capital au 31-12-2008	31 904 713

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges pendant le quatrième trimestre 2008 s'élève à 75 838 dinars et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Rémunération du gestionnaire	74 351
Rémunération du dépositaire	1 487
Total	75 838

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence, la TCL et les autres charges ont été également présentées sous cette rubrique.

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Rémunération du CAC	1 665
Redevance CMF	9 838
TCL	1 094
Jetons de présence	997
Frais bancaires	4
Frais de publicité	1 066
Total	14 664